

V. La protection que feu Mr. le Cardinal le Camus avoit acordée aux Jacobins de Grenoble, avoit empêché les Peres Jesuites de la même Ville, de mettre à exécution un Arrêt du Parlement de Dauphiné, qui leur adjugeoit une profession de Theologie, que les Jacobins leur disputoient; mais dès que le Cardinal fut mort, les Jesuites debusquerent les Jacobins du Poste contesté.

*Dispute  
entre les Je-  
suites & les  
Jacobins de  
Grenoble.*

VI. A propos de ce Cardinal, sa memoire est en si grande veneration dans toute l'Europe Chrétienne, & principalement dans son Diocese, (où l'on n'a pas encore pû essuyer les larmes que sa mort y a fait reprendre,) qu'on ne sera pas fâché de trouver ici une piéce que le zèle & la douleur arracherent à Mr. de Marnais Doyen de la Cathedrale de Grenoble, & Vicaire Général du Diocese. C'est un Mandement qu'il adresse aux Chapitres, Communautéz, Seculieres & Regulieres de l'un & de l'autre sexe; à tous Prieurs, Curés, Vicaires & autres Ecclesiastiques du Diocese ayans charge d'ames.

*Mande-  
ment du  
Grand Vi-  
caire de Gre-  
noble sur la  
mort du Car-  
dinal le Ca-  
mus.*

„ **N**OUS avons crû; (*dit Mr. de Marnais,*)  
„ que les premiers soins de la Charge  
„ qu'on vient de nous imposer, étoit de vous  
„ informer de la mort de son **Eminence,**  
„ Monseigneur le Cardinal le Camus, nôtre  
„ incomparable Prelat, & de **vous exhorter**  
„ de lui rendre vos derniers devoirs, en fai-  
„ sant faire chacun dans vos Eglises, un Ser-  
„ vice solennel, pour demander à Dieu, qu'il  
„ lui fasse misericorde. Il rendit l'ame le dou-  
„ zième de ce mois, (*Septembre,*) à une heu-  
„ re après minuit, muni des Sacremens de